

-PÉLUSSIN-
11 novembre 2025

Inscriptions
jusqu'au
6 novembre



Règlement du concours & modalités d'inscriptions sur www.pelussin.fr

Le comité d'organisation de la 46^e Fête de la Pomme de Pélussin propose un **concours du meilleur dessert à la pomme**.

Il permet d'associer les particuliers et plus particulièrement les cuisiniers et cuisinières amateurs autour du thème de la pomme, afin de faire découvrir ou redécouvrir au public le patrimoine culinaire du territoire, très souvent source d'inspiration pour les esprits créatifs.

Renseignements sur www.pelussin.fr ou au 04.74.87.62.02.

Inscriptions en Mairie de Pélussin avant le jeudi 6 novembre 2025

46^e Fête de la Pomme de Pélussin

Règlement du concours du meilleur dessert à la pomme

- ARTICLE 1 :

Le concours aura lieu le mardi 11 novembre 2025 à l'occasion de la 46^e fête de la Pomme. Il est **ouvert à toute personne non professionnelle** dans le domaine de la cuisine (boulangerie, pâtisserie, cuisinier...).

Les mineurs de + de 12 ans peuvent participer et devront recueillir l'accord préalable de leurs parents avant leur inscription au concours (voir fiche « accord parental » en fin de dossier).

ARTICLE 2 :

Des bulletins d'inscription sont disponibles dans divers lieux publics de la commune (Mairie, Maison du Parc du Pilat, Centre culturel, siège de la communauté de communes du Pilat rhodanien, Maison des services). Ils sont également téléchargeables en ligne sur le site : www.pelussin.fr

Les candidat·es déposeront leur bulletin d'inscription à l'accueil de la Mairie de Pélussin ou à l'adresse mail suivante : animation@ville-pelussin.fr **avant le jeudi 6 novembre 2025.**

ARTICLE 3 :

Votre dessert à base de pommes du Pilat, devra pouvoir se conserver et être dégusté à température ambiante.

Vous devrez le déposer le jour de la fête à 15h30 au podium animations, situé place des Croix (ou au 1^{er} étage de la salle Denise Eparvier en cas de solution de repli).

Chaque création devra être accompagnée d'une fiche recette la nommant et détaillant les ingrédients et la démarche à suivre pour la réaliser.

ARTICLE 4 :

Un jury populaire se réunira le jour-même à partir de 16h sur le podium animations situé place des Croix (ou au 1^{er} étage de la salle Denise Eparvier en cas de solution de repli).

Ce jury sera composé de 5 personnes tirées au sort parmi le public. Isabelle Arbuz, directrice de l'OT du Pilat animera les délibérations du jury en présence du public.

ARTICLE 5 :

Les desserts à la pomme doivent être réalisés de manière artisanale. La fabrication des pâtes, le cas échéant, est vivement conseillée.

Tout ingrédient est accepté dans la mesure où la pomme reste dominante.

ARTICLE 6 :

Les desserts à la pomme seront notés sur 10 points :

- 1. Présentation générale (5 pts)**
- 2. Goût et saveur (5 pts)**

ARTICLE 7 :

La **proclamation des résultats** se fera en public aux alentours de 16h30 sur le podium animations.

ARTICLE 8 :

Les 3 premier·es lauréat·es se verront offrir des bons cadeaux pour le CinéPilat ou la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf.

Tous les participants seront également primés.

La recette et une photo de la meilleure bouchée sera publiée sur le site Internet de la Mairie www.pelussin.fr

ARTICLE 9 :

Les participant·es **autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, éventuellement photographies** dans tout support de communication lié au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

ARTICLE 10 :

Le fait de **l'engagement d'un candidat à ce concours comporte l'acceptation sans réserve** du présent règlement.

Fiche d'inscription

« Concours du meilleur dessert à la pomme »

A déposer/envoyer en Mairie avant le 6 novembre 2025
2, Place de l'Hôtel de Ville - 42410 PELUSSIN
ou par mail : animation@ville-pelussin.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Email :

Nom de la recette :

.....

☐ Déclare avoir pris connaissance du règlement, en accepte les termes et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à, le

Signature du candidat

Autorisation parentale au dos pour les candidats mineurs (+ 12 ans) ↵

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Pélussin pour établir la liste des participants au concours de la meilleure bouchée à la pomme 2025.

Les données collectées ne seront communiquées à aucun autre destinataire. Les données sont conservées jusqu'au 11 novembre 2025, minuit. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service animations de la mairie de Pélussin à animation@ville-pelussin.fr ou au **04 74 87 62 02**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Autorisation parentale

« Concours de la meilleure bouchée à la pomme »

Madame/Monsieur.....,

autorise mon enfant, né(e) le

à participer au concours du meilleur dessert à la pomme proposé par le comité organisateur de la Fête de la Pomme 2025.

Adresse :

.....

Portable des parents :

☐ J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement dudit concours.

☐ J'autorise les **organiseurs / journalistes à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser son image et sa recette** à des fins de communication sur tous supports relatifs au concours.

Fait à, le.....,

Signature du / de la responsable légale,

46^e Fête de la Pomme de Pélussin

Recette pour le concours du meilleur dessert à la pomme

(fiche à joindre à la création culinaire au plus tard le 11 novembre)

Nom de la recette :

[illegible]

Progression, chronologie du déroulement de la recette :

[illegible]

